



Mention "ni repris, ni échangé sur la facture"

Par **Menoub**, le **27/01/2008** à **22:13**

Bonjour,

J'ai acheté un lave vaisselle encastrable dans un magasin stock de marque connue en période de solde, il y a deux jours.

J'ai bien posé la question au vendeur par rapport aux cotes de l'appareil et il m' a répondu: " pas de problème, ce sont des cotes standard".

Au moment de l'installation, je me rends compte que la hauteur est trop grande pour le glisser sous le plan de travail de la cuisine.

Et stupeur, je découvre sur la facture que j'ai préparée pour le retour de l'appareil: "ni repris, ni échangé".

Question: est ce que je suis piégé? Que dois je faire?

Avec mes remerciements.

Ménoub

Par **Jurigaby**, le **27/01/2008** à **23:49**

Bonjour.

La mention figurant sur la facture n'est qu'une indication d'une eventuelle garantie contractuelle.

Or il existe une garantie légale que le magasin ne saurait écarter, il s'agit de l'obligation de délivrance d'une chose conforme.

C'est cette agrantie légale que vous devez faire valoir devant le magasin.